

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

R. 4412-97 modifié par le décret 2012-639 du 4 mai 2012
Norme NF X 46-020

4 RUE BLANCHE DE CASTILLE - APT 1

77760 CHAPELLE LA REINE



A \ INFORMATIONS GENERALES

A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT

Nature du bâtiment :	LOGEMENTS COLLECTIFS	Adresse :	4 RUE BLANCHE DE CASTILLE - APT 1 77760 CHAPELLE LA REINE
Cat. Du bâtiment :		Bâtiment :	
Etage :		Porte :	
Ref Cadastrale :	NC	Propriété de :	OPH77 10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN

A.2 \ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom :	OPH77	Documents remis :	
Adresse :	10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN	Moyens mis à disposition :	

A.3 \ EXECUTION DE LA MISSION

RAPPORT N° :	63LAB0001	Laboratoire d'Analyses :	ITGA
Repérage réalisé le :	28/11/2017	Adresse laboratoire :	3 RUE ARMAND HERPIN LACROIX - CS 46537 35065 RENNES CEDEX
Accompagnateur :		Numéro d'accréditation :	1-5967
Par :	Olivier GUERIN	Organisme d'assurance professionnelle :	ALLIANZ
N° certificat :	17-881	Adresse assurance :	Direction Opérations Entreprises 5C Esplanade Charles de Gaulle 33081 BORDEAUX CEDEX
Date d'obtention :	17/02/2017	N° de contrat d'assurance :	55897385
Organisme certificateur	ABCIDIA Certification 4 route de la Noue - 91190 GIF-SUR-YVETTE	Date de validité :	31/12/2017

B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

FAIT LE 15/12/2017

Cabinet : EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE

Nom du responsable : **DEMOULIN Frédéric**

Nom du diagnostiqueur : **Olivier GUERIN**



C\ SOMMAIRE

Table des matières

A \ INFORMATIONS GENERALES	2
A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT	2
A.2 \ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	2
A.3 \ EXECUTION DE LA MISSION.....	2
B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR	2
C\ SOMMAIRE	3
D\ CONCLUSIONS	4
E \ PROGRAMME DE REPERAGE	5
F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	7
G \ RAPPORTS PRECEDENTS.....	7
H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	8
ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES.....	10
ANNEXE 2 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES.....	12
ATTESTATION(S).....	13
CERTIFICAT DE COMPETENCES	14

D\ CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	REPERAGE	Echantillon	METHODE	ETAT	RESULTAT
Cuisine		Dalle de sol	Colle bitumineuse noire + colle polymère incolore non séparable + ragréage gris en faible quantité non séparable	Sol	63LAB0001P001	RESULTAT ANALYSE	BON ETAT	Fr2:Amiante détecté (Chrysotile)
Cuisine		Dalle de sol	Dalle dure cassante grise	Sol	63LAB0001P001	RESULTAT ANALYSE	BON ETAT	Fr3:Amiante détecté (Chrysotile)

ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

Liste des locaux non visités concernés par les travaux et justification

PIECE	ETAGE	STATUT DE VISITE
NEANT		

Liste des éléments non inspectés et justification

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	REPERAGE	RESULTAT
NEANT				

E \ PROGRAMME DE REPERAGE

PIECES CONCERNEES	PERIMETRE DU REPERAGE	REPERAGE	TRAVAUX	ELEMENTS	Echantillonnage	REMARQUES PARTICULIERES
	LOGEMENTS COLLECTIFS		Selon BT			

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT 77		PAGE N° 1
NOM ET ADRESSE DE L'EXPÉDITEUR OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT 77 AGENCE DE NEMOURS 5 Square Beauregard 77140 NEMOURS Tél : 01.64.28.41.57 Fax : 01.64.28.42.02 Siret : 277 700 019 00015		BON DE TRAVAUX N° 2017 27103 EXPERT HABITAT INGENIERIE 21 RUE D'ALBERT 62450 AVESNES LES BAPAUME Téléphone 0321734144
Réf. fournisseur F / 5149 Marché n° 2017 4473 1 Provenance NEMOURS Objet ENTRETIEN	SERVICE NEMOURS Techniciens ÉMETTEUR TAHIRI FATIHA	
LOCALISATION Programme 63 LA CHAPELLE LA REINE - BL. DE CASTILLE Tranche 1 Ensemble 1000 Escalier AB Étage 00 Logement 1 Module 63LAB001 Retrait des clés CHEZ LE LOCATAIRE		
ADRESSE MME RIBOT NICOLE 4 RUE BLANCHE DE CASTILLE 77760 CHAPELLE LA REINE (LA)		

DELAI D'EXECUTION 15 JOURS **PERIODE DU** 24-11-2017 **AU** 08-12-2017

ARTICLE	DÉSIGNATION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE H.T.	TOTAL H.T.
AM150	REPERAGE AMIANTE AVANT TVX - TVX D'ENTRETIEN OU REPARATIONS URGENTS - LOCATAIRE 06.15.10.58.17 AU GARDIEN 06.86.40.92.21	1,00	5,00	5,00
AM170	ANALYSE EN LABORATOIRE - ANALYSE MOLP ANALYSE DE 11 A 50 PRELEVEMENTS ISSUS SOL CUISINE	1,00	25,00	25,00
TOTAL H.T.				30,00
H.T. ACTUALISE				
COEFFICIENT REGIONAL				
RABAIS				
TOTAL H.T.				
T.V.A. 20,00 %				6,00
TOTAL T.T.C.				36,00

AFFECTATION BUDGETAIRE			CODES STRUCTURE ET SCHEMA : ENTLOG		MONTANT T.T.C.
CODE BUDGET	RUBRIQUE	INSTANCES	LIBELLÉ DU POSTE BUDGETAIRE		
1 HONAMIA	A750	NEM SN	HONORAIRES DIAG AMIANTE		36,00

AFFECTATION ANALYTIQUE			MONTANT T.T.C.	
CODE BUDGET	RÉFÉRENCES PATRIMOINE	RÉFÉRENCES OCCUPANT		
1 HONAMIA	63 1 1000 AB 63LAB0001	L 9926312 RIBOT NICOLE	36,00	

Voir en page 2 la suite du BON DE TRAVAUX N° 2017 27103

ORIGINAL À CONSERVER PAR LE DESTINATAIRE

ELEMENTS A SONDER OU A ANALYSER NON PRESENTS:

Rapport N° : 63LAB0001
Date d'édition : 15/12/2017

28/11/2017

6/15

EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE - 21 route d'Albert 62450 AVESNES LES BAPAUME
Téléphone : 03.21.73.41.44 - Fax 03 21 73 94 79 - Site : www.expert habitat.com
SAS au capital de 55 000 Euros - Siret n° 479 076 838 00032

F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Le repérage amiante avant travaux, contient les informations sur la présence d'amiante dans les matériaux et produits du bâtiment afin d'informer les intervenants réalisant des activités ou interventions sur des matériaux et/ou équipements susceptibles de libérer des fibres d'amiante selon la liste citée dans le cadre E.

Il consiste à identifier et localiser, par inspections visuelles et investigations approfondies pouvant être destructives, l'ensemble des matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés ou faisant indissociablement corps avec les locaux et les zones de l'immeuble objet des travaux.

Lorsque l'absence de marquages spécifiques ou de documents ne permet pas à l'opérateur de repérage d'attester de la présence ou de la non présence d'amiante dans les matériaux et produits, des prélèvements seront effectués afin de déterminer par analyse la présence ou non d'amiante.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail. Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

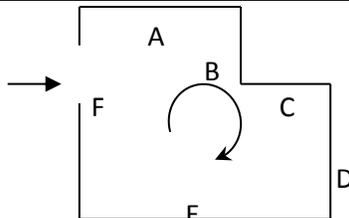
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptible d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :



G \ RAPPORTS PRECEDENTS

NEANT

H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LISTE DES LOCAUX / PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES/NON VISITEES CONCERNEES PAR LES TRAVAUX ET JUSTIFICATION

PIECE	ETAGE	JUSTIFICATION	VISITE	TRAVAUX
Entrée			OUI	CONCERNEE
Séjour			OUI	CONCERNEE
Chambre 1			OUI	CONCERNEE
Chambre 2			OUI	CONCERNEE
Couloir			OUI	CONCERNEE
Salle de bains			OUI	CONCERNEE
WC			OUI	CONCERNEE
Cuisine			OUI	CONCERNEE
Gaine technique			OUI	CONCERNEE
Cellier			OUI	CONCERNEE

DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

PIECE	MUR1	MUR2	MUR3	MUR4	PLANCHER BAS	PLANCHER HAUT	PORTES	FENETRE1	FENETRE2
Entrée									
Séjour									
Chambre 1									
Chambre 2									
Couloir									
Salle de bains									
WC									
Cuisine	Carreaux de plâtre	Plaque de plâtre	Périphériques / Plaques de plâtre		Sol souple	Enduit	BOIS	PVC	
Gaine technique									
Cellier									

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR ZONE DE SIMILITUDE D'OUVRAGE ET SUR JUGEMENT PERSONNEL

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE

ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT
Cuisine		Dalle de sol	Colle bitumineuse noire + colle polymère incolore non séparable + ragréage gris en faible quantité non séparable	63LAB0001P001	Sol	BON ETAT	Fr2:Amiante détecté (Chrysotile)
Cuisine		Dalle de sol	Dalle dure cassante grise	63LAB0001P001	Sol	BON ETAT	Fr3:Amiante détecté (Chrysotile)

ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
Cuisine		Dalle de sol	Revêtement cassant gris + matériau compact gris hétérogène	63LAB0001P001	Sol	BON ETAT	Fr1:Amiante non détecté	RESULTAT D'ANALYSE

ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES

PRELEVEMENT : 63LAB0001P001			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL
OPH77	63LAB0001 28/11/2017		Cuisine
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Dalle de sol	Revêtement cassant gris + matériau compact gris hétérogène	28/11/2017	GUERIN Olivier
LOCALISATION		RESULTAT	
Sol		Fr1:Amiante non détecté	
EMPLACEMENT			
			

PRELEVEMENT : 63LAB0001P001			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	PIECE OU LOCAL	
OPH77	63LAB0001 28/11/2017	Cuisine	
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Dalle de sol	Colle bitumineuse noire + colle polymère incolore non séparable + ragréage gris en faible quantité non séparable	28/11/2017	GUERIN Olivier
LOCALISATION		RESULTAT	
Sol		Fr2:Amiante détecté (Chrysotile)	

EMPLACEMENT



PRELEVEMENT : 63LAB0001P001			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	PIECE OU LOCAL	
OPH77	63LAB0001 28/11/2017	Cuisine	
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Dalle de sol	Dalle dure cassante grise	28/11/2017	GUERIN Olivier
LOCALISATION		RESULTAT	
Sol		Fr3:Amiante détecté (Chrysotile)	

EMPLACEMENT



ANNEXE 2 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES



Parc Estrelis - Bât. R - Rue de la Terre Adelle - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02 99 35 41 41
Fax : 02 99 35 41 42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT071712-1856 EN DATE DU 05/12/2017 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Cliant :
EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE (COMPTE
MATERIAUX)
21 route d'Albert
62450 AVESNES LES BAPAUME

Prélèvement :
Commande ITGA : IT0717-116068
Echantillon ITGA : IT071712-1856
Reçu au laboratoire le : 01/12/2017

Ref. Cliant :

Commande	63LAB0001-01
Dossier cliant	63LAB0001-01 - 4 RUE BLANCHE DE CASTILLE - APT 1 77760 CHAPELLE LA REINE
Echantillon	63LAB0001P001 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Cuisine Sol Dalle de sol
Description ITGA	Revêtement cassant gris / Colle bitumineuse noire / Dalle dure cassante grise / Colle polymère incolore / Ragréage gris en faible quantité / Matériau compact gris hétérogène

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
- pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : pas de traitement thermique ou mécanique
- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 284)

Technique Analytique :

- Microscope Optique à Lumière Polarisée (méthode guide HSG 248 - appendice 2)
- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analyisée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Revêtement cassant gris + matériau compact gris hétérogène	META le 05/12/2017	Amiante non détecté	---	3
▶ Colle bitumineuse noire + colle polymère incolore non séparable + ragréage gris en faible quantité non séparable	MOLP le 04/12/2017	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	2
▶ Dalle dure cassante grise	META le 05/12/2017	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	1

Validé par : Antoine BLANDEL - Analyste



La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du cliant, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 144 rev 12

Page 1 / 1

Rapport N° : 63LAB0001
Date d'édition : 15/12/2017

28/11/2017

12/15

EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE - 21 route d'Albert 62450 AVESNES LES BAPAUME
Téléphone : 03.21.73.41.44 - Fax 03 21 73 94 79 - Site : www.expert habitat.com
SAS au capital de 55 000 Euros - Siret n° 479 076 838 00032

ATTESTATION(S)



ALLIANZ IARD
Direction Opérations Entreprises
Case courriel 8 10 33
5C Esplanade Charles de Gaulle
33081 BORDEAUX CEDEX

ALLIANZ RESPONSABILITE CIVILE DES ENTREPRISES DE SERVICE

La société ALLIANZ IARD certifie que :

EXPERT HABITAT INGENIERIE
21 ROUTE D ALBERT
62450 AVESNES LES BAPAUME

Est titulaire d'une police d'assurance Responsabilité civile Activités de services N°55897385 qui a pris effet le 01/01/2017.

Ce contrat, a pour objet de :

- Satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n°2005 - 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n°2006 - 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R212-4 et L271-4 à L271-6 du code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;
- Garantir l'assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à l'égard des tiers du fait de ses activités professionnelles déclarées aux Dispositions Particulières à savoir :
 - Le constat des Risques d'exposition au plomb
 - Diagnostic Performance Energétique (DPE)
 - Repérage d'amiante avant transaction, contrôle périodique
 - Repérage d'amiante avant / après travaux et démolition
 - Dossier technique amiante
 - Repérage d'amiante sur surfaces bitumées ou enrobées
 - Diagnostic amiante parties privatives
 - Repérage de plomb avant / après travaux et démolition
 - Présence de termites et autres insectes xylophages

Le montant de la garantie Responsabilité Civile Professionnelle est de 1 300 000,00 € par sinistre et 1 500 000,00 € par année.

Le présent document, établi par ALLIANZ, est valable jusqu'au 31/12/2017 sous réserve du paiement des cotisations. Il a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue toutefois pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager ALLIANZ au-delà des clauses, conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances, ...).

Toute adjonction autre que le cachet et la signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Fait à Bordeaux, le 19/12/2016

Pour la compagnie

Allianz IARD
Direction Opérations Entreprises
5C Esplanade Charles de Gaulle
33081 BORDEAUX CEDEX

CERTIFICAT DE COMPETENCES



La certification de compétence de personnes physiques est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

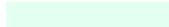
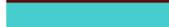
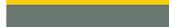
GUERIN Olivier
sous le numéro 17-881

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes :

- Amiante sans mention** Prise d'effet : 17/02/2017 Validité : 16/02/2022
Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.
- DPE individuel** Prise d'effet : 24/03/2017 Validité : 23/03/2022
Arrêté du 16 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 13 décembre 2011
- Gaz** Prise d'effet : 24/03/2017 Validité : 23/03/2022
Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation mesure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 15 décembre 2011.
- CREP** Prise d'effet : 17/02/2017 Validité : 16/02/2022
Arrêté du 21 novembre 2005 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréés pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011
- Termites** Prise d'effet : 17/02/2017 Validité : 16/02/2022
Zone d'intervention : France métropolitaine
Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011
- Electricité** Prise d'effet : 24/03/2017 Validité : 23/03/2022
Arrêté du 6 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 10 décembre 2009





	Murs périphériques / Plaques de plâtre
	Murs Bois
	Murs Brique
	Murs Béton brut
	Cloisons Plaques de plâtre
	Murs carreaux de plâtre
	Murs Béton / Enduit
	Murs porteurs et/ou mur de refend / Plaques de plâtre
	Murs périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)
	Torchis
	Murs Amiantés
	Murs Brique / Enduit
	Murs Brique plâtrière

	Prélèvements de sol amiantés
	Prélèvements de sol non amiantés
	Prélèvements de plafonds amiantés
	Prélèvements de plafonds non amiantés
	Prélèvements de murs amiantés
	Prélèvements de murs non amiantés
	Autres types de prélèvements amiantés
	Autres types de prélèvements non amiantés